



Règlements du participant à la gym libre de Laval Excellence

1. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne âgée de plus de 16 ans durant toute la durée de l'activité. Si cette personne souhaite être active à l'activité, elle doit se procurer une carte de membre et payer les frais nécessaires.
2. Seuls les membres et les accompagnateurs des enfants de moins de 10 ans ont accès au gymnase durant la période de la gym libre.
3. Aucune nourriture ou boisson autres que bouteille d'eau sont admis.
4. Aucun soulier n'est accepté dans le gymnase à l'exception des souliers de cheerleading sur le sol spécifique à ce sport.
5. Je respecte le matériel à ma disposition.
6. Je range à l'endroit où j'ai pris les matelas ou accessoire à ma disposition après utilisation.
7. Une seule personne à la fois sur les appareils et les trampolines à l'exception du sol.
8. Je n'effectue que des mouvements de base si je n'ai pas été évalué.
9. Je n'exerce que les mouvements maîtrisés selon mon évaluation.
10. Je demande de l'assistance pour exercer les mouvements non maîtrisés.
11. Je respecte les consignes données par les entraîneurs de Laval Excellence.

Je comprends que si je (mon enfant) ne respecte pas les règlements je (il) peux perdre mon (son) accès à l'activité « gym libre » sans remboursement de ma (sa) carte de membre.

Nom du participant: _____ âge : _____

Signature (parent si moins de 12 ans): _____

Date : _____

**Laval Excellence se réserve le droit de modifier les règlements en tout temps, une mise à jour vous sera remise au besoin.